

# République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité - Justice



---

**Office National de la Statistique (ONS)**



\*\*\*\*\*

**Recensement Général de la Population et de  
l'Habitat (RGPH), 2013**

---

***Bureau Central du Recensement (BCR)***



## **Chapitre 15 : Situation socio-économique des personnes âgées**

*Avril, 2015*

## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>I. CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES.....</b>	<b>7</b>
1.1 - Contexte .....	7
1.1.1. Contexte socioculturel .....	7
1.1.2. Contexte économique .....	8
1.1.3. Contexte politique.....	8
1.2 - Revue de littérature .....	8
1.2.1. Etudes nationales basées sur des données de recensements .....	8
1.3 - Définition des Concepts et Mesure du Phénomène.....	9
1.3.1. Définition des concepts .....	9
1.3.2. Présentation et méthode de calcul des indicateurs.....	11
1.3.3. Niveaux d'analyse .....	11
<b>II. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION DES PERSONNES AGEES.....</b>	<b>12</b>
2.1. Volume et croissance de la population des personnes âgées .....	12
2.1.1. Importance numérique des personnes âgées .....	12
2.1.2. Evolution des effectifs des personnes âgées de 1988 à 2013.....	13
2.2.3. Poids démographique des personnes âgées par wilaya (région) de résidence.....	14
2.1.3. Evolution de la population des personnes âgées selon la wilaya de 1988, 2000 et 2013 .....	15
<b>III. CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES AGEES .....</b>	<b>16</b>
3.1. Statut matrimonial des personnes âgées selon le sexe et le milieu de résidence .....	16
3.2. Evolution du taux d'analphabétisme des personnes âgées selon le groupe d'âge et le sexe .....	18
3.3. Niveau d'instruction (en %) des personnes âgées selon le sexe et selon le milieu.....	20
<b>IV. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES AGEES.....</b>	<b>22</b>
4.1. Les personnes âgées occupées et non occupées selon le milieu de résidence .....	23
4.3. Les personnes âgées selon le statut d'occupation et le sexe.....	26
4.4. Les personnes âgées occupées par sexe, catégorie d'âge et branche d'activité.....	27
<b>V. CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES AGEES.....</b>	<b>28</b>
5.1. Les Ménages et les personnes âgées.....	29
5.2. Caractéristiques du logement des personnes âgées.....	29
5.2.1. Le type d'habitat et le statut d'occupation.....	30
5.2.2. Les personnes âgées chefs de ménages selon le milieu et le type d'habitat .....	31
5.2.3. Personnes âgées chefs de ménage selon le milieu et le mode d'éclairage .....	31
5.2.4. Personnes âgées chefs de ménages par milieu et la source principale d'eau .....	32
5.3. Handicap physique des personnes âgées .....	33
5.3.1. Répartition des personnes âgées handicapées par sexe selon la nature du handicap .....	34
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>35</b>
<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>36</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>38</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

---

<b>ANRM :</b>	Association Nationale des Retraités de Mauritanie
<b>CM :</b>	Chef de Ménage
<b>CNAM :</b>	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
<b>CNSS :</b>	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CSLP :</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>DAS :</b>	Direction des Affaires Sociales
<b>DSDS :</b>	Direction des Statistiques Démographiques et Sociales
<b>MAED :</b>	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
<b>MASEF:</b>	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfant et de la Famille
<b>MS :</b>	Ministère de la Santé
<b>ND :</b>	Non déclaré
<b>OMD :</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG :</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONS :</b>	Office National de la Statistique
<b>PA :</b>	Personne âgée
<b>PTF :</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PVI :</b>	Plan International de Vieillesse
<b>RGPH :</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RM :</b>	Rapport de Masculinité
<b>NU :</b>	Nations Unies
<b>UN :</b>	Université de Nouakchott
<b>UNICEF :</b>	Fonds des Nations pour l'Enfance

## SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

Depuis quelques années, le vieillissement démographique constitue un sujet qui fait l'objet de nombreux débats notamment en Mauritanie où la baisse légère de la fécondité couplée à la hausse relativement bonne de l'espérance de vie, engendre des transformations au niveau de la structure par âge. Il en résulte de ce fait, une augmentation de la population des personnes âgées de 60 ans et plus qui sont confrontées à de nombreuses difficultés sur les plans socioculturel, économique, sanitaire, etc.

Face à toutes ces difficultés, les autorités nationales sont appelées à introduire de nouveaux programmes sur la situation socioéconomique des personnes âgées. Ainsi, cette étude relative aux personnes âgées constitue une contribution à la connaissance de leurs caractéristiques démographiques, socioéconomiques et culturelles à partir des données du RGPH 2013. Elle permettra de donner des orientations dans le cadre de l'évaluation du 3<sup>ème</sup> plan d'action du CSLP 2011-2015 et l'élaboration du futur plan d'action du CSLP (2016-2019).

Lors du recensement de 2013, il a été dénombré 199.031 personnes âgées de 60 ans et plus, soit une proportion de 5,6% de la population totale résidente. Cette population est composée à 72,6% de personnes du troisième âge (60 à 74 ans) et à 27,4% de celles du quatrième âge (75 ans et plus). La répartition des personnes âgées selon le sexe indique que les hommes âgés sont plus nombreux et représentent 50,7% contre 49,3% pour les femmes. Tout comme la population totale résidente, plus de deux quarts des personnes âgées résident en milieu rural 56,1% contre 41,6% en milieu urbain.

L'examen de l'indice de vieillesse indique que les wilayas du Sud-Est (6,4%), du Sud (6,3%), ont des indices de vieillesse au-dessus de la moyenne nationale (5,6%). Par contre, à Nouakchott (4,3%) et dans les wilayas du Nord et Centre-Est (4,7%), l'on en est dessous de cette moyenne nationale. La proportion des personnes âgées dans la population totale en 2013 (5,6%) est légèrement en baisse par rapport à celle de 1988 (7,7%) et légèrement en hausse par rapport à celle de 2000 (5,1%) probablement en raison de la forte augmentation de la population jeune.

Les caractéristiques socioculturelles des personnes âgées ont été appréhendées à partir du statut matrimonial, du niveau d'instruction et de l'analphabétisme. Les statuts matrimoniaux dominants sont ceux de mariés (59,5%), avec de grands écarts entre les sexes (85,6% pour les hommes contre 32,7% pour les femmes) ; 24,8% des personnes âgées sont veuves. Concernant le veuvage, les femmes sont les plus concernées avec une proportion de 45,9% de veuves contre seulement 4,3% chez les hommes.

Les personnes âgées en Mauritanie sont pour la majorité absolue sans niveau d'instruction (52,7%). La proportion des non instruits est plus élevée pour les personnes du quatrième âge car seulement 4,2% ont

au moins un niveau d'études primaire. En considérant le sexe, il ressort que les femmes sont à 56,1% sans niveau, contre 43,9% pour les hommes. La répartition en fonction du milieu de résidence indique que les personnes âgées qui vivent en milieu rural sont à 71,3% analphabètes tandis qu'en milieu urbain, ce taux est de seulement 28,7%. A l'inverse, les personnes âgées de 60 ans et plus ayant un niveau d'instruction sont majoritaires en milieu urbain avec une proportion de (12,7%) contre seulement (3,1%) en milieu rural

L'examen de la situation socio-économique des personnes âgées a révélé qu'en Mauritanie les personnes âgées sont occupées (26,2%). L'occupation des personnes âgées est un phénomène plus fréquent en milieu rural car elle concerne 53,7% de ce sous-groupe contre 42,0% en milieu urbain.

L'analyse selon le sexe et le milieu de résidence montre que les hommes actifs tous milieux confondus sont plus nombreux avec un pourcentage de 82,8% contre 17,2% seulement pour les femmes. Les activités des personnes âgées concernent majoritairement le secteur primaire (46,4%), le secteur tertiaire (41,6%) et le secteur secondaire (12,0%). La place de ces secteurs d'activité dans l'occupation des personnes âgées reste sensiblement la même quelque soit le sexe, car le secteur primaire occupe 93,6% d'hommes âgés contre 6,4% de femmes âgées; vient ensuite le secteur tertiaire avec seulement 58,7% pour les personnes âgées de sexe masculin contre 8,0% pour ceux du sexe féminin.

Les personnes âgées sont généralement chefs de ménage avec une proportion importante s'élevant à (62,4%). Pour ce qui est du milieu de résidence, une grande majorité de ces ménages se situent en milieu rural, 56,7% contre 42,4% en milieu urbain.

Les conditions de logement des personnes âgées sont marquées par la précarité : 92,3% vivent soit dans les maisons ordinaires soit dans des cases, huttes, hangars. Le type d'habitat dominant des ménages des personnes âgées est la maison ordinaire avec une proportion de 57,5%. Quant au statut d'occupation, 90,9% des ménages dirigés par les personnes âgées sont en sécurité de logement car celles-ci sont propriétaires de leur logement. Le principal mode d'éclairage dans les ménages des personnes âgées est la torche (42,7%) suivie du réseau électrique avec une proportion de (35,3%). La première source d'approvisionnement en eau dans les ménages des personnes âgées sont les puits non couverts avec un pourcentage de 24,7%. Cependant, les ménages ayant des robinets dans leur logement ne représentent que 14,8% contre ceux ayant comme source d'approvisionnement en eau des robinets dans la cour ou la parcelle.

Une fraction non négligeable de personnes âgées (4,5%) souffre de handicaps. Les types de handicap les plus répandus chez les personnes âgées sont : handicap moteur (34,7%), handicap visuel (34,2%) et sourd-muet (10,8%).

## INTRODUCTION

Les personnes âgées sont encore peu nombreuses, mais leur poids dans la structure de la population mauritanienne augmentera fortement dans les prochaines années. Si le processus de “vieillessement”, tel que connu dans les pays développés, tarde à être entamé dans les pays en voie de développement, malgré les grands efforts consentis en matière de lutte contre les grandes endémies, il est clair que ce phénomène commence à prendre de l’ampleur dans notre pays.

Les résultats des politiques et programmes de santé ont engendré, ces dernières années, d’importants gains d’espérance de vie, et devraient se poursuivre : les personnes vivront plus longtemps, et en meilleure santé qu’auparavant. En 1988, la Mauritanie comptait seulement 144.025 personnes âgées de 60 et plus contre 138.853 en 2000 et 199.031 personnes âgées <sup>(1)</sup> en 2013. Soit, une proportion 5,6% par rapport à la population totale résidente du pays en 2013. La prise en charge et la solidarité envers ces personnes âgées constituera un des principaux enjeux majeurs pour les années à venir.

En effet, suite à la déstructuration des structures sociétales traditionnelles, qui accordaient aux personnes âgées le droit de primat, et en l’absence de systèmes de protection des groupes vulnérables, des conséquences multiples affecteront énormément les personnes âgées dans leur mode de vie caractérisé à la fois par la dépendance, l’improductivité mais aussi par leur sagesse.

La solidarité familiale, jusque-là profondément ancrée dans les modes de vie mauritanienne, s’effrite de jour en jour. Ce phénomène sera traité grâce aux données fournies par le Recensement Général de la Population et de l’Habitat 2013 considéré comme la meilleure source permettant de disposer, de façon exhaustive, de données détaillées jusqu’au niveau géographique le plus fin sur les caractéristiques démographiques, socio-économiques de la population. En effet, ces données constitueront un précieux outil pour l’élaboration, le suivi et l’évaluation des plans et programmes de développement, tant au niveau national, régional que des collectivités territoriales décentralisées (communes).

La réalisation du Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH 2013) répond aux besoins en informations chiffrées pour la planification du développement au niveau central et décentralisé et pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> plan d’action du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2011-2015). Enfin, ces données permettront de mettre en relief le chemin qui reste à parcourir pour assurer la protection sociale au plus grand nombre et vers l’atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment, **OMD1 pour la réduction de l’extrême pauvreté et la faim, OMD7 pour assurer un environnement humain durable et OMD8 afin de mettre en place un partenariat mondial pour le développement.**

En effet, ce recensement consacre dans sa phase analyse, un chapitre aux personnes âgées et ce dans le but de présenter leur situation socio-économique afin de déterminer entre autres, leur profil

---

<sup>1</sup> Office National de la Statistique (ONS), Synthèse des résultats prioritaires du RGPH 2013, Page 6.

démographique, leurs caractéristiques socioéconomiques et leur cadre de vie ainsi que les problèmes de santé auxquels elles sont confrontées.

Le présent rapport comporte cinq chapitres. Le premier chapitre présente *le contexte et les aspects méthodologiques*. Dans le second, sont présentés *l'état et la structure de la population des personnes âgées*. *Les caractéristiques socioculturelles et économiques des personnes âgées* font l'objet respectivement du troisième et quatrième chapitre. Le dernier chapitre donne un aperçu des conditions de vie des personnes âgées en Mauritanie.

## **I. CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES**

Les études sur les personnes âgées sont rares. Ces études ont été le plus souvent abordées sous les angles sociologique ou anthropologique et ont rarement été effectuées au niveau national. Elles ont eu trait aux caractéristiques démographiques, socioculturelles et/ou socioéconomiques des personnes âgées. D'autres études se sont par contre focalisées sur les conditions de vie et la prise en charge des personnes âgées.

### **1.1 - Contexte**

Au cours des deux dernières décennies, les questions relatives aux personnes âgées ont occupé une place de premier plan lors des grandes assemblées mondiales sur la population organisées par les Nations Unies. Ainsi, en 1982, s'est tenue à Vienne l'Assemblée mondiale sur le vieillissement qui a reconnu les préoccupations des personnes âgées par l'adoption d'un plan d'action international sur le vieillissement. Cet important document, approuvé par l'assemblée générale, offre aux états membres une orientation essentielle quant aux mesures à prendre pour garantir la protection sociale et les droits des personnes âgées.

#### **1.1.1. Contexte socioculturel**

En Mauritanie, en plus du critère lié à l'âge, la notion de personne âgée inclut aussi les critères tels que la sagesse, le comportement social, la responsabilité familiale et communautaire. Les personnes âgées jouent un rôle important dans la société, avec l'éducation des enfants, la gestion des biens et des conflits ainsi que la préservation de la paix. La place des anciens dans la société se situe à plusieurs niveaux. Les personnes âgées sont considérées comme des recours pour les jeunes qui se trouvent souvent dans des situations difficiles. En effet, lorsqu'un jeune est en brouille avec ses parents, c'est souvent auprès de ses grands-parents (surtout les grands-mères) qui sont des personnes âgées qu'il peut obtenir l'hospitalité et le refuge. De ce fait, les personnes âgées bénéficient souvent d'estime de la part des jeunes. Ainsi, dans toutes les communautés, les personnes âgées sont considérées comme des

refuges non seulement pour les enfants qui sont en désaccord avec leurs parents mais aussi pour les orphelins.

Les personnes âgées prodiguent des conseils, transmettent le savoir scientifique (médecine traditionnelle) et assurent l'éducation des jeunes générations par leur expérience de la vie. Elles sont détentrices des expériences, et des leçons de vie apprises qui leur donnent un statut de conseillers très écoutés. Malgré leur affaiblissement physique et leurs handicaps liés à l'âge, les personnes âgées peuvent être les décideurs sur les aspects fondamentaux de la vie sociale et économique. Leur rôle dans le contrôle des valeurs et leur prépondérance dans les négociations interfamiliales pour la gestion matrimoniale et des biens familiaux sont décisifs. Elles constituent un recours et nourrissent de leur sagesse les relations interpersonnelles.

### **1.1.2. Contexte économique**

Au niveau économique c'est-à-dire de la création de biens et services, les personnes âgées, aussi bien dans le milieu rural qu'urbain, continuent à travailler. Même ceux retraités des villes retrouvent dans le milieu rural de nouvelles occupations lucratives. Cependant, au fur et à mesure que son âge augmente, le contrôle de la personne âgée sur les moyens de production et la production elle-même diminue. Ses capacités productives baissent également à cause des faiblesses physiques. Dès lors, la personne âgée apparaît comme un être dépendant et parfois marginalisé par les autres membres de la famille ou de la société. Néanmoins, pour être plus âgées, elles n'en sont pas moins qualifiées et expérimentées; même à l'heure de la nouvelle économie, les personnes du troisième âge ont leur place. Loin de concurrencer les jeunes, leur présence au sein de l'entreprise peut être utile à la transmission de savoirs et de compétences.

### **1.1.3. Contexte politique**

Conscient de l'existence d'un groupe vulnérable (personnes âgées), qui est confronté à de nombreuses difficultés, le gouvernement mauritanien à travers le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfant et de la Famille(MASEF)a déclaré dans son programme de politique générale pour l'année 2015 la prise en charge des couches vulnérables dont les personnes âgées. A cet effet, il serait souhaitable que le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année soit célébré en Mauritanie à l'instar des autres pays, journée des personnes âgées, afin de sensibiliser l'ensemble de la population sur les problèmes des personnes âgées, leurs besoins pour une meilleure prise en charge. Ce premier acte peut lancer la prise en compte de cette problématique dans les perspectives du MASEF.

## **1.2 - Revue de littérature**

### **1.2.1. Etudes nationales basées sur des données de recensements**



En 1988, la Mauritanie comptait 144025 personnes âgées de 60 ans et plus, ce qui représentait 7,7% de sa population totale contre 6% en 2013. Cette proportion était de 6,7% en 1977.

La croissance de la population âgée en Mauritanie est corrélée à la croissance rapide de la population totale qui est restée presque la même depuis 1977 et 1988 avec 2,9% contre un taux de croissance de 2,4% en 2000 et 2,8% en 2013 <sup>(2)</sup>. L'effectif de la population âgée est encore faible, cependant, cette population devra faire l'objet de programmes spécifiques compte tenu de la fragilité des structures œuvrant au profit de cette couche.

Au terme de cette revue de la littérature, il ressort qu'en Mauritanie, très peu d'étude d'envergure nationale sur la situation des personnes âgées n'a été réalisée. La présente analyse d'envergure nationale vient donc combler ce vide. De ce fait les différentes études antérieures permettent de mieux orienter l'analyse en définissant les variables relatives à la situation socioculturelle et économique des personnes âgées, tout en relevant les nombreux problèmes auxquels cette sous population est confrontée.

### **1.3 - Définition des Concepts et Mesure du Phénomène**

Quelques concepts et notions de base souvent utilisés à propos des personnes âgées seront retenus pour en préciser, le sens et faciliter l'analyse.

#### **1.3.1. Définition des concepts**

##### **❖ Vieillessement et vieillissement démographique**

Selon PAILLAT P <sup>(3)</sup>, le vieillissement démographique ou de la population est un processus qui se traduit par l'augmentation de la proportion des personnes âgées au sein de la population. De ce concept de vieillissement dérive celui de personne âgée. En effet, toujours selon le même auteur, le vieillissement démographique fait appel à la notion de structure par âge car elle souligne l'augmentation de la proportion des personnes âgées.

Le vieillissement démographique est donc complété par la définition du terme personnes âgées. De ce fait, une personne âgée est celle qui est plus âgée que la moyenne des autres personnes de la population dans laquelle elle vit. Du point de vue administratif, un individu est dit âgé si sa durée excède un certain seuil fixé à (60 ans) par les autorités publiques, en tenant compte de certains critères socioéconomiques. En effet, 60 ans est l'âge à partir duquel certaines catégories socioprofessionnelles

---

<sup>(2)</sup> ONS-synthèse des résultats prioritaires du RGPH 2013, référence déjà citée page 6.

<sup>(3)</sup>Dans « Populations âgées et révolution grise ». Chaire Quételet 1986, page 204.

entrent en cessation d'activité sans pour autant être autonomes. C'est aussi cet âge qui est utilisé par diverses institutions pour définir cette sous-population.

Auparavant, les personnes âgées étaient placées au troisième et dernier niveau de l'échelle. C'est pourquoi, on les appelle également personnes du troisième âge. Cependant, l'allongement de l'espérance de vie en Mauritanie oblige à revoir ce terme avec l'apparition du quatrième âge. A cet effet, deux catégories de personnes âgées peuvent être définies dans le cadre de ce travail : à savoir les personnes du troisième âge et celles du quatrième âge.

#### ❖ **Personnes âgées de troisième et quatrième âges**

Selon les Nations Unies, les personnes âgées sont constituées de l'ensemble des hommes et des femmes qui ont atteint ou dépassé l'âge de 60<sup>4</sup> ans. Toutefois, l'on distingue :

- ✓ les personnes du troisième âge dont l'âge est compris entre 60 et 79 ans ;
- ✓ les personnes du quatrième âge qui ont atteint ou dépassé 80 ans.

De façon générale dans notre contexte, pour accorder du respect aux personnes âgées, l'opinion publique en Mauritanie ne les appelle pas par leur prénom. Elle préfère utiliser les termes « doyens » ou « vétérans ».

Selon les Nations Unies (NU) les personnes âgées constituent l'ensemble des hommes et des femmes qui ont atteint ou dépassé l'âge de 60 ans. A cet effet, on peut définir deux catégories de personnes âgées dans le cadre de ce travail :

- *les personnes du troisième âge dont l'âge est compris entre 60 et 74 ans ;*
- *les personnes du quatrième âge qui ont atteint ou dépassé 75 ans et plus.*

❖ **Le Concept de personne âgée :** selon les démographes le « Cycle de vie » peut être réparti en trois principales étapes définies en fonction de l'âge.

**La première** est celle de l'âge de l'immaturation et de la dépendance, elle correspond au groupe d'âge 0-15 ans. **La seconde** est celle de la productivité et de la maturité. **La troisième** étape est celle de la dépendance de nouveau, ou de l'improductivité, mais aussi de la sagesse.

Les groupes d'âge correspondant à ces deux dernières étapes varient suivant le contexte socioéconomique de chaque société. L'âge qui marque le début de la troisième étape, appelé le troisième âge, est souvent estimé par l'âge légal à la retraite.

***Dans le cadre de cette étude, est considérée comme personne âgée toute personne âgée de 60 ans et plus. Cet âge correspond par ailleurs à l'âge légal à la retraite en Mauritanie.***

---

<sup>4</sup> Sachant que les standards internationaux fixent l'âge à la retraite à 65 ans.

### ❖ **Situation socio-économique**

Elle se définit ici comme étant la vie d'un groupe de personnes par rapport à leur environnement aussi bien sociologique (son réseau de relations sociales et humaines et son propre statut social) qu'économique (relations économiques avec le milieu ou encore ses propres activités économiques, vitales pour la survie du groupe).

### ❖ **La dépendance**

Selon le dictionnaire de la réadaptation, la dépendance se définit comme étant la situation d'une personne qui, en raison d'un déficit anatomique ou d'un trouble physiologique, psychologique ou affectif, ne peut remplir des fonctions ni effectuer des gestes essentiels à la vie quotidienne sans le concours d'autres personnes ou le recours à une prothèse, un remède, etc.

## **1.3.2. Présentation et méthode de calcul des indicateurs**

- ❖ **Le Rapport de masculinité (Rm) des personnes âgées** : c'est le rapport de la population masculine à la population féminine des 60 ans et plus. Il exprime le nombre d'hommes pour 100 femmes au sein de la population âgées de 60 ans et plus. Une valeur inférieure à 100 du Rapport de masculinité (Rm) des personnes âgées de 60 ans et plus traduit un déficit numérique de la population masculine et une valeur supérieure un excédent des hommes. Le rapport de masculinité sera calculé pour chaque groupe d'âge quinquennal.
- ❖ **Le Rapport de dépendance d'âge <sup>(5)</sup>**: il se calcule en rapportant la population des personnes de 60 ans et plus à la population totale des 15-59 ans c'est-à-dire la population potentiellement active. Il exprime la proportion des personnes âgées qui dépendent de la population active.
- ❖ **L'espérance de vie** : c'est le nombre d'années que vivront en moyenne des individus d'un âge donné s'ils devaient être soumis à la mortalité considérée jusqu'à leur extinction totale.
- ❖ **L'indice de vieillesse** : c'est le poids des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population totale.
- ❖ **Le taux d'occupation des personnes âgées** : c'est la proportion des personnes âgées occupées.

## **1.3.3. Niveaux d'analyse**

L'analyse de la présente étude est essentiellement descriptive et se mènera sur les plans national, régional et selon le milieu de résidence. Les niveaux retenus pour l'analyse des données sur les personnes âgées sont le niveau national, le niveau régional (wilaya) et le niveau milieu de résidence en urbain / rural.

---

<sup>(5)</sup> Ce rapport est différent de celui généralement calculé qui donne le nombre total de personnes âgées de 0-14 ans et de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de 15-64 ans au sein d'une population donnée.

L'analyse de la situation des personnes âgées selon le milieu de résidence permet de ressortir les différences entre les conditions de vie de ces derniers selon leur milieu de résidence. Aussi, selon le sexe, les réalités des personnes âgées peuvent varier, d'où la nécessité de faire des analyses différentielles selon le sexe. Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit d'une sous population, s'il s'avère que les effectifs ou les proportions des personnes âgées sont insignifiants au niveau communal l'analyse se fera en fonction des deux premiers niveaux cités ci-dessus (niveau national et régional (Wilaya)).

## **II. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION DES PERSONNES AGEES**

Cette section traite dans un premier temps l'état et la structure de la population des personnes âgées à travers les caractéristiques des personnes physiques : âge, sexe, répartition spatiale et évolution de leur effectif et proportion depuis les recensements précédents. Il s'achève avec l'examen de la dynamique de la population des personnes âgées par certains aspects liés aux conditions de vie des personnes âgées en Mauritanie.

### **2.1. Volume et croissance de la population des personnes âgées**

En 1988, la population des personnes âgées était de 144.025 de 60 ans et plus, en 2000 cette sous population comptait 138.853 contre 199.031 en 2013. Ces résultats qui représentent respectivement des proportions de 7,7%, 5,5% et 5,6% montrent bien une croissance de la population des personnes âgées au sein de la population mauritanienne. Ceci fait suite aux changements de la structure des âges de la population marquée une baisse nette de la mortalité au niveau des âges avancés. Néanmoins, l'effectif de cette sous population reste encore très faible.

#### **2.1.1. Importance numérique des personnes âgées**

Lors du quatrième recensement de la population (RGPH 2013) 199.031 personnes tous sexes confondus âgées de 60 ans et plus ont été dénombrées, soit une proportion de 5,6% par rapport à la population totale résidente du pays (3.537.368).

La structure de la population âgée est inégalement répartie selon le sexe. Les hommes âgés qui sont relativement plus nombreux représentent 50,7% contre 49,3% pour les femmes de la sous population âgée. Par ailleurs, le rapport de masculinité qui est de 102,9 hommes âgés pour 100 femmes nous montre la prédominance des hommes dans la sous-population des personnes âgées. Par contre, la prédominance des femmes dans la population des personnes âgées de 75 ans et plus pourrait s'expliquer par l'effet de la surmortalité masculine, tendance observée pour l'ensemble de la population.

Selon le tableau 15.1, ci-dessous, la répartition de cette sous-population par groupes d'âges quinquennaux présente une inégalité très significative. La proportion la plus prononcée (31,2%) s'observe au niveau du groupe d'âge de 60-64 ans. Ce groupe d'âge est suivi par celui des 65-69 ans qui représente 23,7% de la population des personnes âgées. A la suite de ce groupe vient celui des 70-74 ans avec une proportion de 17,7%. Il ressort que la population des personnes âgées (75 ans et +) baisse au fur et à mesure que l'âge augmente et la proportion des femmes est à chaque fois légèrement importante.

**Tableau 15 .1 : Répartition des personnes âgées selon le groupe d'âge et le sexe**

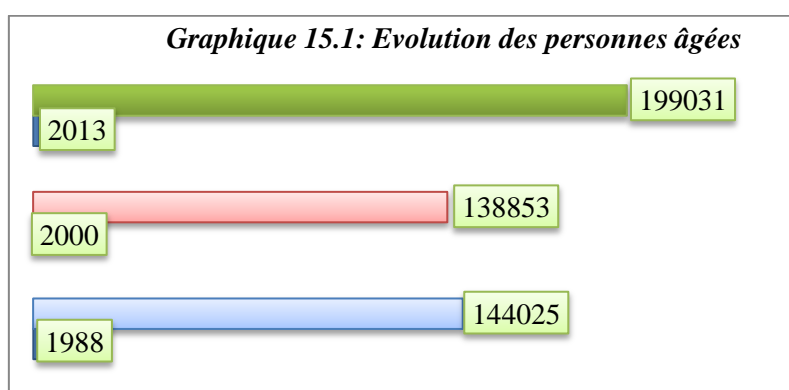
Groupe d'âge	Sexe						(Rm) %
	Homme		Femme		Ensemble		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	%
60-64	31659	15,9	30460	15,3	62119	31,2	103,9
65-69	24120	12,1	23056	11,6	47176	23,7	104,6
70-74	18167	9,1	17129	8,6	35296	17,7	106,1
75 et +	26998	13,6	27442	13,8	54440	27,4	98,4
<b>Total</b>	<b>100944</b>	<b>50,7</b>	<b>98087</b>	<b>49,3</b>	<b>199031</b>	<b>100</b>	<b>102,9</b>

**Source :** Résultats du RGPH 2013.

### 2.1.2. Evolution des effectifs des personnes âgées de 1988 à 2013

Au cours des trois derniers recensements (1988,2000 et 2013), le graphique 15.1 indique que les personnes âgées de 60 ans et plus sont de plus en plus nombreuses en terme de valeur absolue que de valeur relative. En effet, l'effectif des personnes âgées est passé de 144.025 en 1988 à 138.853 en 2000 puis à 199.031 personnes âgées de 60 ans et plus en 2013 dans la population résidente.

La croissance en nombre de la population est le résultat de la croissance rapide de la population qui est de 2,8% entre 2000 et 2013. Quant à celle en proportion, elle est due aux changements intervenus sur la structure des âges de la population suite à la baisse de la mortalité aux âges élevés et de la relative stagnation de la natalité. L'effectif de la population est encore faible. Cependant, cette population devra faire l'objet d'une attention particulière, compte-tenu de la fragilité des structures sociétales et de l'absence d'une politique de prise en charge de cette population vulnérable.



L'examen des valeurs relatives (proportions) des résultats de recensements effectués jusqu'à nos jours indique que les personnes âgées de 60 ans et plus sont peu nombreuses dans la population résidente en Mauritanie. Cela s'observe à travers l'indice de vieillesse qui est passé en 1988 de 7,7%, à 5,1% en 2000 et 5,6% en 2013. Lorsqu'on considère la catégorie d'âge, le tableau 15.2. ci-dessous indique qu'il y a une variation des proportions des personnes du 3<sup>ème</sup> âge et du 4<sup>ème</sup> âge dans la population des personnes âgées au cours des trois derniers recensements. En effet, pour les personnes du 3<sup>ème</sup> âge, cette proportion qui était de 82,6% en 1988 est redescendue à 78,0% en 2000 et elle a connu une nette baisse en 2013 s'établissant ainsi à 73,0%. Cependant, pour ce qui est du 4<sup>ème</sup> âge, entre 1988 et 2000, il y a eu une nette augmentation de la proportion des personnes de cette catégorie d'âge passant de 17,4% en 1988 à 22,0% en 2000 et 27,0% en 2013.

**Tableau 15.2 :** Evolution de l'effectif et de la proportion des personnes âgées de 1988 à 2013

<b>Catégorie</b>		<b>1988</b>	<b>2000</b>	<b>2013</b>
<b>3<sup>ème</sup> âge</b>	Effectifs	118944	108402	14590
	<b>Proportions</b>	<b>82,6</b>	<b>78,0</b>	<b>73,0</b>
<b>4<sup>ème</sup> âge</b>	Effectifs	25081	30451	54.441
	<b>Proportions</b>	<b>17,4</b>	<b>22,0</b>	<b>27,0</b>
Effectifs 60 ans et +		144.025	138.853	199.031
<b>Indice de vieillesse (%)</b>		<b>7,7</b>	<b>5,1</b>	<b>5,6</b>

**Source :** Résultats des Recensements de : 1988, 2000 et 2013/ONS.

### 2.2.3. Poids démographique des personnes âgées par wilaya (région) de résidence

Au niveau régional, le poids des personnes âgées permet de subdiviser les wilayas du pays en trois grands ensembles avec la capitale Nouakchott a enregistré un faible indice de vieillesse de (4,3%), en dessous donc du niveau national. Les wilayas ayant enregistré un indice de vieillesse relativement fort, sont celles du Sud-Est et ont avec (6,4%) suivies de wilayas du Sud avec (6,3%). L'indice de vieillesse dans ces wilayas dépasse le niveau national qui est de 5,6%. A l'inverse, les wilayas du Nord et Centre-Est sont celles qui ont un indice de vieillesse en dessous de la moyenne du pays enregistrant donc (4,7%). Le tableau 15.3 ci-dessous, montre que les personnes âgées se répartissent inégalement selon les wilayas (régions) de la Mauritanie. En effet, les wilayas du Sud sont celles dans lesquelles il y a une forte concentration des personnes âgées (35,3 %) suivies par celles du sud-Est avec une proportion de (34,0%). Par contre, les wilayas du Nord et du Centre-Est sont celles où résident très peu de personnes âgées avec une proportion de (8,7%).

Au niveau national, l'analyse par sexe montre que l'indice de vieillesse <sup>(6)</sup> chez les hommes est presque identique à celui chez les femmes avec des proportions respectives de (2,9%) contre (2,8%). Ce même constat est également observé au niveau régional, car les différences entre les proportions sont peu significatives.

**Tableau 15.3 :** Indice de vieillesse chez les personnes âgées en (%) par sexe selon la wilaya

Wilaya	Sexe				Ensemble	
	Hommes		Femmes			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Hodh Chargui	14151	3,3	13619	3,2	27770	6,4
Hodh El Gharbi	10171	3,5	9972	3,4	20143	6,8
Assaba	9461	2,9	10402	3,2	19863	6,1
Gorgol	8776	2,6	8857	2,6	17633	5,2
Brakna	9658	3,1	10731	3,4	20389	6,5
Trarza	9676	3,5	10104	3,7	19780	7,3
Adrar	2463	3,9	2291	3,7	4754	7,6
Dakhlett. Nouadhibou	2634	2,1	1609	1,3	4243	3,4
Tagant	2784	3,4	3016	3,7	5800	7,2
Guidimagha	6436	2,4	6074	2,3	12510	4,7
Tiris-Zemmour	1522	2,9	1023	1,9	2545	4,8
Inchiri	714	3,6	502	2,6	1216	6,2
Nouakchott	22498	2,3	19887	2,1	42385	4,4
<b>Total</b>	<b>100944</b>	<b>2,9</b>	<b>98087</b>	<b>2,8</b>	<b>199031</b>	<b>5,6</b>

**Source :** Résultats du RGPH 2013.

### 2.1.3. Evolution de la population des personnes âgées selon la wilaya de 1988, 2000 et 2013

Selon le tableau 15.4 ci-dessous, on constate de manière générale que l'évolution de la population des personnes âgées est relativement forte à constante entre 1988, 2000 et 2013. Il montre que 75,5% des personnes âgées vivent dans six (6)<sup>7</sup> des 13 que compte le pays. Cependant, une minorité ne dépassant pas 4,0% de ces personnes âgées se trouvent dans les trois wilayas du pays qui constituent un pôle économique, à savoir, Dakhlet-Nouadhibou, Tiris-Zemmour et Inchiri.

Ce constat pourrait être justifié par le fait que dans les six premières du pays, l'effectif total de la population est beaucoup plus important numériquement. Ces wilayas sont considérées comme étant un véritable réservoir humain du pays.

Prises individuellement, les Wilayas à poids démographiques importants ont connu au cours des dernières décennies une évolution importante du nombre des personnes âgées. En effet, en guise

<sup>(6)</sup> L'indice de vieillesse pour la wilaya est calculé en rapportant l'effectif des personnes âgées à la population totale de la wilaya

<sup>(7)</sup> Hodh charghui, Hodh Elgharbi, Assaba, Brakna, Trarza et Nouakchott

d'illustration à ce phénomène, la proportion des personnes âgées à Nouakchott est passée de 11,7% en 1988 à 12,6% ; cette proportion a connu une nette augmentation en 2000 enregistrant ainsi 21,3%.

**Tableau 15.4 :** Evolution(en %) des personnes âgées par Wilaya entre 1988, 2000 et 2013

Wilaya	Evolution des personnes âgées					
	1988		2000		2013	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Hodh Chargui	17.542	12,2	17036	12,3	27770	14,0
Hodh El Gharbi	13.824	9,6	15363	11,1	20143	10,1
Assaba	14.795	10,3	16544	11,9	19863	10,0
Gorgol	14.556	10,1	14337	10,3	17633	8,9
Brakna	18.975	13,2	15983	11,5	20389	10,2
Trarza	22.043	15,3	19295	13,9	19780	9,9
Adrar	6.095	4,2	4757	3,4	4754	2,4
Dakhlet. Nouadhibou	1.984	1,2	2082	1,5	4243	2,1
Tagant	5.729	4,0	5034	3,6	5800	2,9
Guidimagha	8.592	6,0	8246	5,9	12510	6,3
Tiris Zemmour	1.783	1,2	1515	1,1	2545	1,3
Inchiri	1.277	0,9	901	0,6	1216	0,6
Nouakchott	16.812	11,7	17480	12,6	42385	21,3
<b>Total</b>	<b>144.025</b>	<b>100</b>	<b>138.853</b>	<b>100</b>	<b>199031</b>	<b>100</b>

**Source :**RGPH : (1988-2000-2013)

### III. CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES AGEES

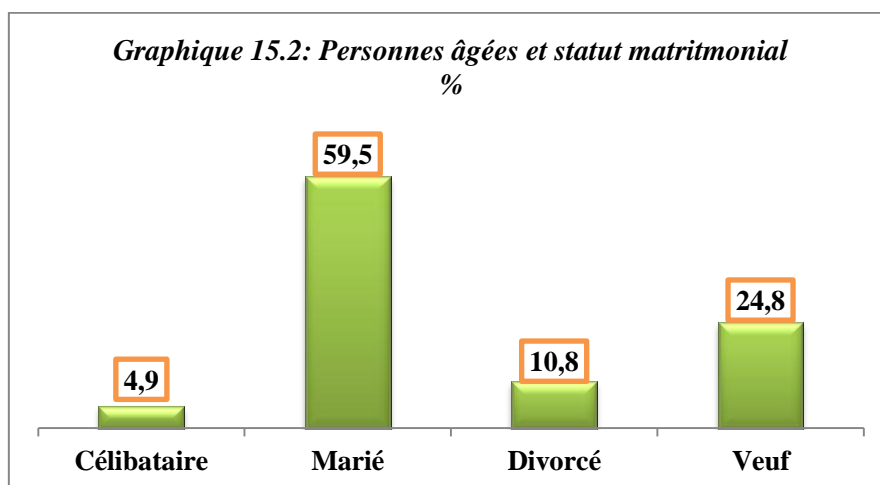
L'analyse de cette rubrique portera essentiellement sur la situation des personnes âgées selon leur statut matrimonial, leur sexe, âge et niveau d'instruction, etc.

#### 3.1.Statut matrimonial des personnes âgées selon le sexe et le milieu de résidence

Le statut matrimonial est une variable importante qui permet d'apprécier l'état de santé des personnes aux âges élevés, puisqu'il peut poser le problème de l'isolement lorsque les conjoints ne sont pas ensemble pour s'entraider. Le statut matrimonial est examiné selon le sexe, le milieu de résidence des personnes âgées et le statut matrimonial.

L'examen des données sur le statut matrimonial des personnes âgées montre que la situation dominante est le mariage en général avec un taux de 59,5% (graphique 15.2 : ci-dessous) ; concernant le sexe, les situations matrimoniales dominantes chez les personnes âgées sont le mariage chez les hommes (85,6%) contre (32,7%) chez les femmes et le veuvage chez les femmes (45,9%) contre seulement (4,3%) chez les hommes. (Tableau n° 15.5 ci-dessous).





**Tableau 15.5.** : Répartition (en %) des personnes âgées par statut matrimonial selon le sexe

Statut matrimonial	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	3585	3,5	6169	6,3	9754	4,9
Marié	86369	85,6	32030	32,7	118399	59,5
Divorcé	6646	6,6	14853	15,1	21499	10,8
Veuf	4345	4,3	45034	45,9	49379	24,8
<b>Total</b>	<b>100945</b>	<b>100</b>	<b>98086</b>	<b>100</b>	<b>199031</b>	<b>100,0</b>

**Source :** Résultats du RGPH 2013

L'analyse des résultats montre que l'importance relative des modalités du statut matrimonial des personnes âgées ne varie sensiblement pas selon le milieu de résidence. En effet, quel que soit le milieu de résidence les personnes âgées sont majoritairement mariées (56,9% vivent en milieu rural contre 40,3% en milieu urbain et seulement 2,8% en milieu nomade).

Les personnes âgées sont ensuite des veufs/veuves avec une plus forte proportion qui résident en milieu rural (57,7%) contre une proportion de (40,4%) en milieu urbain. Le célibat concerne 54,4% des personnes âgées en milieu rural contre 43,6% de celles vivant en milieu urbain. Cependant, 50,3% des personnes âgées des personnes divorcés sont du milieu urbain tandis que cette proportion est de 48,8% pour ceux vivant en milieu rural. Quel que soit le milieu de résidence, le sexe ou le statut matrimonial les proportions des personnes âgées rapportées à la population totale sont très faibles.

L'analyse selon, le milieu de résidence, le statut matrimonial et le sexe, fait ressortir des disparités entre hommes et femmes. En effet, les proportions enregistrées selon le sexe sont tantôt élevées chez les femmes tantôt chez les hommes. Concernant le célibat les femmes représentent une proportion de 41,7% et 57,0% respectivement en milieux urbain et rural contre 47,2% et 50,0% chez les hommes.

Par rapport aux mariés, les proportions sont chez les femmes avec de 60,6% en milieu rural et 37,0% en milieu urbain contre 55,5% en milieu rural et 41,6% en milieu urbain chez les hommes.

Quant au divorce, l'analyse a montré que parmi les personnes âgées divorcées, les femmes représentent 51,5% des divorcés en milieu urbain et 47,8% en milieu rural contre 47,5% en milieu urbain et 51,2% en milieu rural pour les hommes.

Au niveau national, l'analyse a, enfin, montré que le veuvage est plus élevé chez les femmes avec une proportion de 91,2% contre 8,8% chez les hommes. Cette tendance reste confirmée dans les deux milieux car les femmes veuves représentent 40,5% en milieu urbain et 57,8% en milieu rural contre 40,2% en milieu urbain et 55,9% chez les hommes.

**Tableau 15.6** : Répartition (en %) des personnes âgées selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu	Célibataire		Marié		Divorcé		Veuf (ve)		Ensemble
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
<b>Urbain</b>	47,2	41,5	41,6	37,0	47,5	51,5	40,2	40,5	41,6
<b>Rural</b>	50,0	57,0	55,5	60,6	51,2	47,8	55,9	57,8	56,1
<b>Nomade</b>	2,8	1,5	2,9	2,4	1,3	0,7	3,9	1,7	2,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

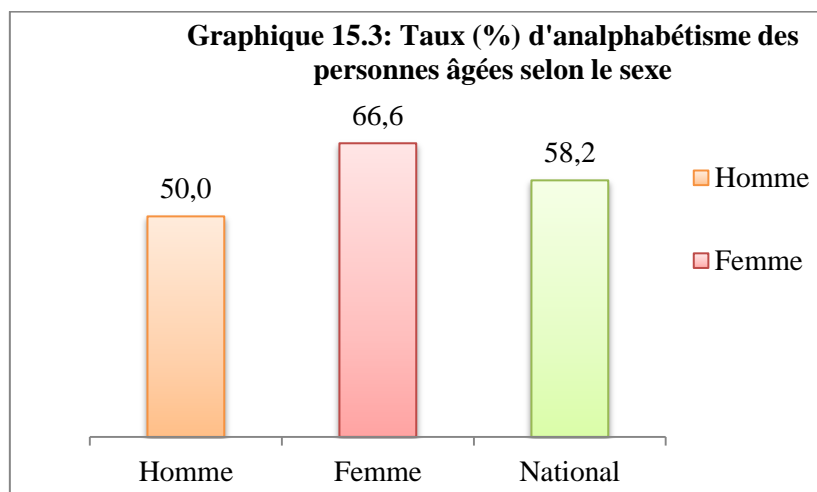
**Source** : Résultats du RGPH 2013.

### 3.2. Evolution du taux (%) d'analphabétisme chez les personnes âgées selon le groupe d'âge et le sexe

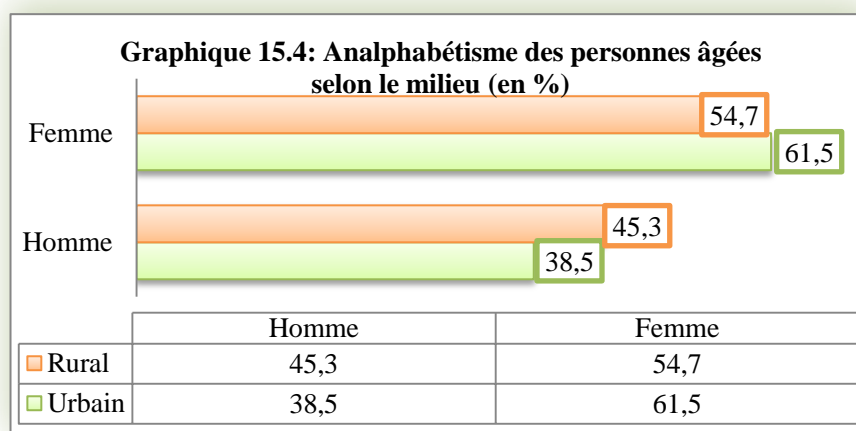
Selon les résultats issus du RGPH 2013, le taux d'analphabétisme chez les personnes âgées reste encore élevé, même si on a constaté un certain recul par rapport aux recensements précédents de 1988 et 2000. En effet, la sous-population âgée en 2013 est analphabète à 58,2% contre 74,4% en 1988 et 66,3% en 2000. Cependant, ces taux cachent des disparités selon le sexe.

L'analyse selon le sexe, montre que l'écart entre les hommes et les femmes est assez important comme le démontre le graphique 15.3 ci-dessous.

Les résultats indiquent que le taux d'analphabétisme enregistrés en 2013 chez les hommes est de 50,0% contre 66,6% chez les femmes. Soit un écart significatif de 16,6%.



Quant à l'analyse par rapport aux groupes d'âge, l'on constate que sur l'ensemble des analphabètes, que la catégorie de 75ans et plus représentent une proportion de (29,5%) suivie de 60-64 ans avec (29,3%).(Tableau 15.7 ci-dessous).Ce constat est d'autant plus justifié, entre autres, par le fait que ces personnes âgées étaient nées bien avant l'indépendance ; à la période même où les mauritaniens combattaient toute forme de colonialisme, notamment l'enseignement et où l'école constituait pour eux un véritable tabou et la considéraient comme source d'aliénation voire de mécréance.



L'analyse selon le milieu indique que quel que soit le milieu les femmes âgées enregistrent le taux le plus élevé d'analphabétisme. En effet, la répartition des personnes âgées analphabètes montre que dans le milieu urbain, les femmes analphabètes représentent (61,5%) contre (38,5%) d'hommes analphabètes. Par ailleurs, on constate que la même tendance est observée en milieu rural. Ainsi, les femmes enregistrent dans le milieu (54,7%) contre (45,3%) chez les hommes (Graphique 15.4 ci-dessus).Les femmes sont, néanmoins, beaucoup moins analphabètes que les hommes en milieu nomades avec un taux 41,1% contre 58,9% pour les hommes.

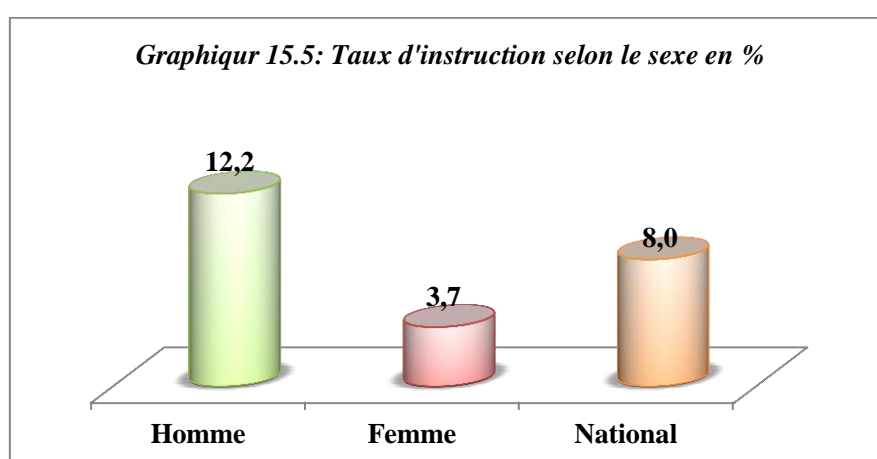
**Tableau 15.7 : Répartition (en %) des personnes âgées analphabétisme selon le groupe d'âge, le sexe et le milieu**

Groupe d'âge	Milieu									Ensemble
	Urbain			Rural			Nomade			
	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	
	Homme	Femme		Homme	Femme		Homme	Femme		
%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
60-64	12,4	19,7	32,1	12,3	15,4	27,7	19,7	13,9	33,6	29,3
65-69	9,1	15,1	24,2	10,2	12,3	22,5	13,0	9,2	22,1	23,0
70-74	7,0	9,2	17,9	8,5	9,8	18,4	11,1	7,7	18,9	18,2
75-et +	9,9	15,8	25,8	14,3	17,1	31,4	15,1	10,2	25,3	29,5
<b>Total</b>	<b>38,5</b>	<b>61,5</b>	<b>100,0</b>	<b>45,3</b>	<b>54,7</b>	<b>100,0</b>	<b>58,9</b>	<b>41,1</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Source :** Résultats du RGPH 2013

### 3.3. Niveau d'instruction (en %) des personnes âgées selon le sexe et selon le milieu

Au plan national, les personnes âgées sont quasiment sans instruction avec une proportion de (8,0%) seulement d'instruits parmi cette population et (52,7%) de non instruits. Les personnes âgées ayant reçu une instruction coranique/Mahadras représentent (38,1%).L'on constate que la proportion des personnes âgées ayant bénéficié de l'enseignement moderne est quasiment faible avec un pourcentage de (8,0%) dont 4,2% n'ayant que le niveau primaire. Les femmes restent les moins instruites avec une proportion de (56,1%) contre (43,9%) pour les hommes, (tableau N°8 ci-dessous).



Le sexe reste un facteur de discrimination vis-à-vis de l'instruction. Il est courant de voir que dans certains pays en développement, les femmes ont, comparativement aux hommes, souvent un accès limité à l'instruction, ce qui se traduit par un plus faible niveau d'instruction par rapport à celui des hommes ; (3,7%) des femmes de 60 ans et plus sont instruites contre (12,2%) (voir graphique

15.5ci-dessus). Cette situation confirme que pour les personnes âgées de plus de 60 ans, les femmes âgées sont moins instruites que les hommes âgés. En effet, 60,0 % d'entre elles sont sans niveau d'instruction tandis que cette proportion est de 45,6% pour les hommes de plus de 60 ans. Quel que soit le sexe, les personnes âgées instruites ont pour la plupart le niveau primaire (4,2%). Au niveau d'études primaires, les hommes représentent une proportion de (5,8%) contre (2,6%) pour les femmes (tableau 15.8 ci-dessous).

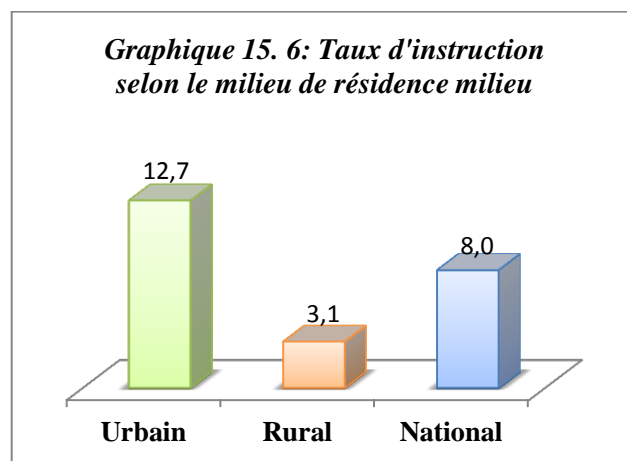
**Tableau 15.8 : Répartition (%) des personnes âgées selon le niveau d'instruction et le sexe**

Niveau instruction	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Aucun niveau	46053	45,6	58901	60,0	104954	52,7
Coranique/Mahadra	41400	41,0	34358	35,0	75758	38,1
Primaire	5844	5,8	2530	2,6	8375	4,2
Secondaire général	3834	3,8	908	0,9	4742	2,4
Université	2121	2,1	198	0,2	2319	1,2
Secondaire	317	0,3	27	0,03	344	0,2
Supérieur	181	0,2	14	0,0	195	0,1
NSP	1194	1,2	1151	1,2	2345	1,2
<b>Total</b>	<b>100944</b>	<b>100</b>	<b>98088</b>	<b>100</b>	<b>199032</b>	<b>100</b>

**Source :** Résultats RGPH 2013.

De façon générale, on note une disparité entre les milieux urbain et rural en matière d'instruction des populations. Les personnes âgées ne restent pas en marge de cette généralité. En effet, si les personnes âgées sont très peu instruites en Mauritanie, avec un taux tous milieux confondus de (8,0%) elles le sont encore moins en milieu rural.

Pendant que 30,9% des personnes âgées qui résident en milieu urbain sont sans niveau d'instruction, 67,0% d'entre elles le sont en milieu rural (tableau 15. 9). La majorité des personnes âgées résident en milieu rural. A l'inverse, la majorité des personnes âgées de 60 ans et plus instruites (12,7%) se retrouvent en milieu urbain contre seulement (3,1%) en milieu rural (voir graphique 15.6 ci-dessous).



**Tableau 15.9 : Répartition (%) des personnes âgées selon le niveau d'instruction et le milieu**

Niveau instruction	Milieu						Ensemble	
	Urbain		Rural		Nomade		Effectif	%
	Effectif	%	%	Effectif	%	Effectif		
Aucun niveau	32390	30,9	67,0	70317	2,1	2246	104954	52,7
Coranique/Mahadra	36573	48,3	48,7	36871	3,1	2314	75758	38,1
Primaire	6196	74,0	25,8	2158	,3	21	8375	4,2
Secondaire général	4123	86,9	13,0	616	,1	3	4742	2,4
Université	2095	90,4	9,6	224	0,0	0	2319	1,2
Secondaire tech/prof	286	82,9	17,1	59	0,0	0	344	0,2
Supérieur technique ou prof	164	83,9	16,1	31	0,0	0	195	0,1
NSP	971	41,4	58,6	1373	,0	1	2345	1,2
<b>Total</b>	<b>82797</b>	<b>41,6</b>	<b>56,1</b>	<b>111649</b>	<b>2,3</b>	<b>4586</b>	<b>199032</b>	<b>100,0</b>

**Source :** Résultats du RGPH 2013

#### IV. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES AGEES

Conformément à la législation du travail en vigueur en Mauritanie, l'âge à la retraite est fixé à 60 ans. Ainsi, les personnes âgées de 60 ans et plus doivent, pour la grande majorité, être en cessation d'activité économique ou être à la retraite. Cette situation s'avère réelle en milieu urbain ce qui n'est pas le cas pour le milieu rural où la grande majorité des individus est encore en activité; d'où la nécessité d'étudier les caractéristiques économiques de cette sous-population.

L'analyse de la situation économique des personnes âgées est faite à travers leur participation à l'activité économique. Celle-ci, ainsi que les formes d'activités exercées, peuvent varier selon leur niveau d'instruction, faisant de cette dernière un facteur de différenciation de leur situation économique.

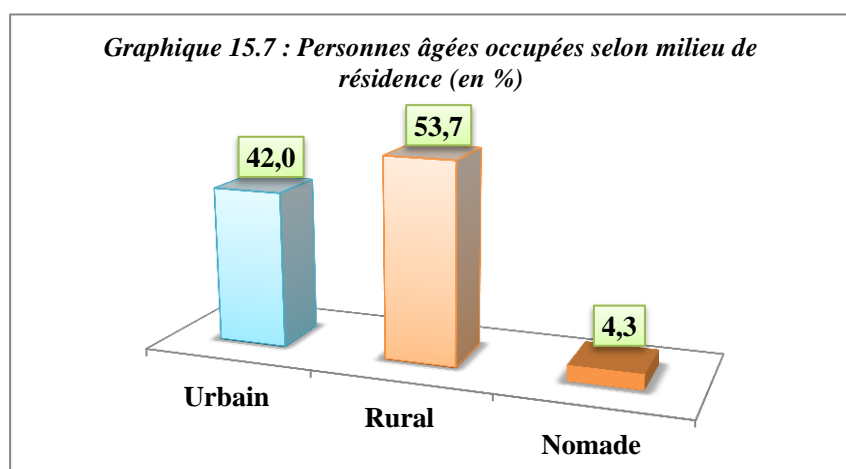
#### 4.1. Les personnes âgées occupées et non occupées selon le milieu de résidence

Il est plus indiqué aux âges assez avancés de classer les individus qui affirment être encore au chômage dans la population non occupée ou des autres inactifs. Ceci étant, la population active des personnes âgées est constituée uniquement de personnes occupées, de sorte que le taux d'activité à ces âges est égal au taux d'occupation, ou à la proportion des personnes âgées occupées.

Sur le plan national, 26,2% des personnes âgées sont occupées (hors du foyer) (le tableau 15.10. ci-dessous.) Ce niveau d'occupation des personnes âgées varie selon le sexe et le milieu de résidence.

En effet, l'occupation des personnes âgées est un phénomène plus fréquent en milieu rural car il concerne 53,7% de ce sous-groupe contre 42,0% en milieu urbain et seulement 4,3% en milieu nomade (graphique 15.7 ci-dessous). Cette situation en milieu rural répond à une certaine contrainte, qui est l'absence de ressources financières pour la subsistance et la satisfaction des autres besoins quotidiens.

Elle peut être également perçue comme un avantage lié au statut d'indépendant dans l'occupation. Si l'on considère les milieux séparés, l'analyse indique que les personnes âgées non occupées sont plus nombreuses en milieu rural pour une proportion de 57,0% contre 41,4% en milieu urbain et 1,6% seulement en milieu nomade.



L'analyse selon le sexe et le milieu de résidence montre que les hommes actifs tous milieux confondus sont plus nombreux avec un pourcentage de 82,8% contre 17,2% seulement pour les femmes (tableau 15.10). Cette tendance s'est renversée concernant les personnes âgées non occupées. En effet, les femmes non occupées tous milieux confondus, sont beaucoup plus nombreuses parmi cette sous-population des personnes âgées avec un pourcentage de 60,7% contre 39,3% chez les hommes.

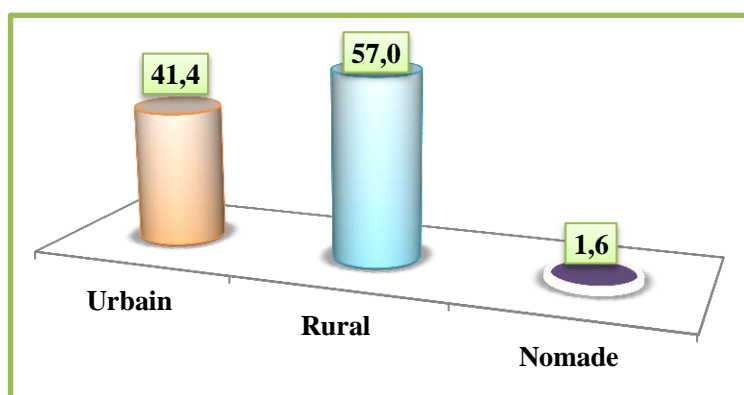
**Tableau 15.10** : Répartition des personnes âgées (en %) selon le statut d'occupation, le milieu de résidence et le sexe

<b>OCCUPEES</b>						
Milieu de résidence	SEXE				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Urbain	17685	33,9	4250	8,1	21935	42,0
Rural	23327	44,7	4683	9,0	28010	53,7
Nomade	2167	4,2	53	0,1	2220	4,3
<b>Total</b>	<b>43179</b>	<b>82,8</b>	<b>8986</b>	<b>17,2</b>	<b>52165</b>	<b>100,0</b>
<b>NON OCCUPEES</b>						
Milieu de résidence	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Urbain	24819	16,9	36043	24,5	60862	41,4
Rural	32263	22,0	51376	35,1	83639	57,0
Nomade	683	0,4	1683	1,1	2366	1,6
<b>Total</b>	<b>57765</b>	<b>39,3</b>	<b>89102</b>	<b>60,7</b>	<b>146867</b>	<b>100,0</b>

**Source** : Résultats du RGPH 2013

Par ailleurs, selon la catégorie d'âge, l'on pourrait également constater que le taux d'occupation des personnes du quatrième âge, parmi les personnes âgées occupé demeure élevé, au regard de l'âge soit (16,5%) contre (83,5%) pour le 3<sup>ième</sup> âge (Tableau 15.11. ci-dessous). Qu'elles soient du troisième ou du quatrième âge, les personnes âgées occupées résident plus en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, pour l'ensemble du pays, elles sont 53,7% qui vivent en milieu rural contre 42,0% dans le milieu urbain.

**Graphique 15.8** : Répartition des personnes âgées non occupées selon le milieu de résidence (en %)



**Source** : Résultats du RGPH 2013

Ce constat demeure le même par rapport aux personnes âgées non occupées dont la proportion la plus importante proportion tous âges confondus, est aussi enregistrée en milieu rural soit 57,0% contre



41,4% en milieu urbain (voir graphique 15.8 ci-dessus). Si l'on se réfère à l'analyse suivant la catégorie d'âge, on constate que pour le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge, le milieu rural vient toujours en tête en terme d'occupation enregistrant des respectifs de (43,3%) et (10,4%) contre (36,6%) et (5,4%) dans le milieu urbain et pour les mêmes catégories d'âge respectives, (tableau 15.11. ci-dessous).

**Tableau 15.11** : Répartition (en %) des personnes âgées par catégorie d'âge, selon l'occupation et le milieu de résidence

Catégorie d'âge	Milieu						Ensemble
	Urbain		Rural		Nomade		
	Occupé	Non Occupé	Occupé	Non Occupé	Occupé	Non Occupé	
3 <sup>ème</sup> âge	36,6	30,6	43,3	37,1	3,6	1,1	72,6
4 <sup>ème</sup> âge	5,4	10,8	10,4	19,8	0,7	0,5	27,4
<b>Total</b>	<b>42,0</b>	<b>41,4</b>	<b>53,7</b>	<b>56,9</b>	<b>4,3</b>	<b>1,6</b>	<b>100,0</b>

**Source** : Résultats du RGPH 2013.

### 3.2. Répartition des personnes âgées occupées selon la situation d'emploi et le sexe

La population active âgée possède des caractéristiques semblables à celles observées pour la population active totale quant à la situation dans l'emploi. Elle est essentiellement composée d'indépendants et de salariés. L'analyse fait ressortir, au niveau national, que pour tous sexes confondus, les personnes âgées occupées sont d'abord des indépendants avec une proportion de (73,2%) puis salariés privés (10,6%) contre 7,9% pour le secteur public (tableau.15.12). Le fait que la plupart des personnes âgées occupées travaillent dans le domaine de l'agriculture et l'élevage pourrait expliquer cette forte proportion des indépendants, surtout quand on sait que le taux d'occupation des personnes âgées dans le milieu rural est le plus élevé 53,7%. L'analyse selon la situation de l'emploi, montre qu'aussi bien les hommes que femmes occupés sont nombreux chez les indépendants enregistrant respectivement des proportions de 59,3% et 13,9%. Par rapport au sexe, l'analyse a fait ressortir que toutes situations d'emploi confondues, les hommes âgés dominent avec une proportion de 83,4% contre seulement 16,6% pour les femmes âgées.

**Tableau 15.12**: Répartition (en %) des personnes âgées selon la situation d'emploi et le sexe

Situation dans la profession	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Indépendant	34037	59,2	8005	13,9	42043	73,2
Employeur	1723	3,0	167	0,3	1890	3,3
Salarié privé permanent	1760	3,1	110	0,2	1870	3,3
Salarié privé temporaire	5679	9,9	432	0,8	6110	10,6
Salarié public	4158	7,2	385	0,7	4543	7,9
Apprenti	40	0,1	11	0,0	51	0,1
Aide familiale	539	0,9	404	0,7	942	1,6
<b>Total</b>	<b>47935</b>	<b>83,4</b>	<b>9514</b>	<b>16,6</b>	<b>57449</b>	<b>100,0</b>

**Source** : Résultats du RGPH 2013

### 4.3. Les personnes âgées selon le statut d'occupation et le sexe

Selon l'analyse, sur les 199031 personnes âgées ayant atteint ou dépassé les 60 ans d'âge, qui ont déclaré leur situation d'activité, près de 52165 continuent d'exercer une activité. Comme on peut s'en rendre compte à partir des données du (tableau 15.15) ci-après, une bonne des personnes âgées continue d'exercer une activité économique à 26,2% (actifs occupés), malgré leur grand âge. De plus, 4,5% d'entre elles expriment encore le besoin d'exercer une activité économique (elles sont donc au « chômage ») et 33,7% sont constituées de femmes au foyer. Par ailleurs, les retraités représentent eux, une proportion de 12,3%. Cependant, les chômeurs toutes catégories confondues, ne représentent que 7,3%. Dans tous les cas, si malgré leur âge avancé, les personnes âgées continuent de travailler, c'est parce qu'elles sont d'abord physiquement et mentalement aptes à le faire. Ensuite, c'est parce qu'elles ressentent la nécessité de le faire afin de pouvoir tirer des revenus, complémentaires ou non, leur permettant de continuer à s'assurer une existence décente et de satisfaire aux besoins sociaux de ceux qui dépendent d'eux. Elles sont relativement plus à même de s'assumer au quotidien.

Selon l'analyse, le chômage chez les personnes âgées, touche une proportion de 7,3% et contrairement à la tendance de la population totale active, le chômage touche plus d'hommes que de femmes en milieu urbain. En effet, dans cette sous-population, 11,6% des hommes actifs en milieu urbain sont au chômage contre seulement 3,1% de femmes. Cette situation s'explique par le fait que dans notre société patriarcale les hommes, même à des âges avancés, continuent à endosser la responsabilité par rapport à la prise en charge de leurs foyers.

Les personnes âgées non occupées regroupent les actifs au foyer, les retraités, les rentiers et d'autres inactifs.

Il ressort de l'analyse des résultats issus RGPH 2013 qu'au sein des personnes âgées non occupés, les femmes au foyer, autres inactifs (Etudiants-élèves, handicapés, retraités et rentiers) ainsi que (Autres) sont les plus dominants et représentent respectivement 51,6% et à peu près 15,0% de l'ensemble de la sous-population des personnes âgées.

En considérant que les retraités jouissent de leurs pensions de retraite et, les rentiers, d'un revenu issu de la rente, ces deux catégories confondues représentent une proportion 16,4% de la sous-population des personnes âgées, disposent d'un revenu, selon le statut d'occupation (tableau 15.13 ci-dessous).

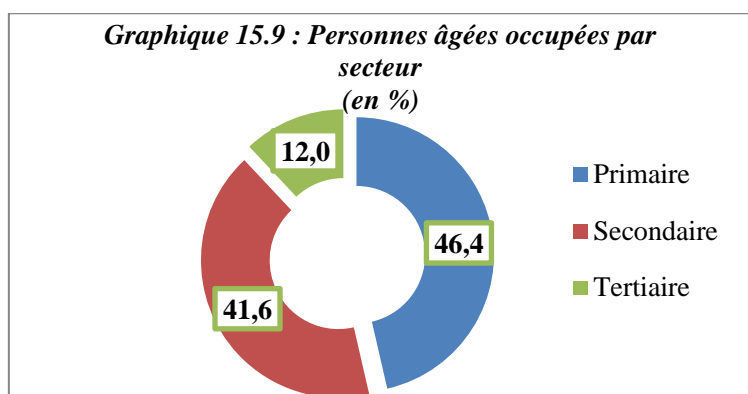
**Tableau 15.13 : Répartition des personnes âgées selon le statut d'occupation, le sexe et le milieu de résidence**

Situation d'activité	Milieu de résidence						Ensemble %
	Urbain		Rural		Nomade		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
	%	%	%	%	%	%	
Occupé (e)	41,6	10,5	42,0	8,4	76,0	3,0	26,2
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	5,7	0,6	4,1	0,5	2,1	0,1	2,7
Chômeur cherche 1er travail	5,9	2,5	8,0	1,8	0,5	0,3	4,5
Etudiant- Elève	0,2	0,2	0,3	0,2	0,0	0,2	0,2
Femme au Foyer	0,0	66,7	0,0	69,4	0,0	79,4	33,7
Handicapé (e)	1,4	1,0	1,6	1,2	0,9	0,7	1,3
Retraité (e)	27,0	3,6	17,0	3,4	5,4	2,9	12,3
Rentier (ière)	4,7	2,8	6,2	2,6	5,9	2,9	4,1
Autre	13,5	12,1	20,9	12,6	9,1	10,5	15,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Source :** Résultats du RGPH 2013

#### 4.4. Les personnes âgées occupées par sexe, catégorie d'âge et branche d'activité

Sur 57449 personnes âgées occupées, 57440 ont effectivement déclaré leurs branches d'activité c'est-à-dire ce que fait principalement l'entreprise ou l'établissement au sein de laquelle ou duquel elles travaillent ou ont travaillé soit plus de 99,98%. L'analyse de la branche d'activité ne concerne que les personnes âgées occupées ayant effectivement déclaré leurs branches d'activité.



Au plan national, le secteur primaire occupe l'essentiel des personnes âgées car 46,4% des personnes âgées occupées y exercent contre 12,0% et 41,6% respectivement pour les secteurs, tertiaire et secondaire (Graphique 15.9 ci-dessus). La place de ces secteurs d'activité dans l'occupation des

personnes âgées reste sensiblement la même quels que soient le sexe. En effet, le secteur primaire occupe 93,6% d'hommes âgés contre 6,4% de femmes âgées; vient ensuite le secteur tertiaire avec seulement 58,7% pour les personnes âgées de sexe masculin contre 8,0% pour celles du sexe féminin.

Au niveau national et au regard des branches d'activités, les personnes âgées de plus de 60 et + sont essentiellement occupées par le commerce avec un taux de 23,4%, l'élevage avec 22,4% et l'agriculture pour une proportion de 21,8%.(Tableau 15.14 ci-dessous.)L'analyse selon le sexe a montré des disparités quant à l'occupation par rapport aux branches d'activité les plus importantes consacrant donc une nette prédominance des hommes âgés. En effet, concernant le commerce, les hommes représentent 74,0% contre 26,0% pour les femmes ; alors que pour l'élevage et l'agriculture, ces taux sont respectivement de (97,2%) contre (2,8%) et (76,6%) contre (23,4%).

**Tableau 15.14 : Répartition (en %) des personnes âgées selon la branche d'activité et le sexe**

Activités économiques	Sexe		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Effectifs	%
	%	%		
Agriculture	76,6	23,4	12517	21,8
Élevage	97,2	2,8	12869	22,4
Activités annexes	100,0	0,0	31	0,1
Chasse	100,0	0,0	6	0,0
Sylviculture	89,3	10,7	175	0,3
Pêche	98,3	1,7	1026	1,8
Industrie Extractive	98,3	1,7	720	1,3
Industrie manufacturière	54,0	46,0	3054	5,3
Eau-Gaz-Electricité	95,3	4,7	370	0,6
BTP	97,2	2,8	2817	4,9
Commerce	74,0	26,0	13444	23,4
Transport/commerce	97,6	2,4	2184	3,8
Banque/assurance	94,6	5,4	207	0,4
Administration-service-société	86,1	13,9	8020	14,0
ND	89,8	10,2	9	0,0
<b>Total</b>	<b>83,4</b>	<b>16,6</b>	<b>57449</b>	<b>100,0</b>

**Source :** Résultats du RGPH 2013

## V. CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES AGEES

Les analyses des chapitres précédents ont concerné les personnes âgées physiques. Dans le présent chapitre, sont traités d'abord, les ménages dirigés par des personnes âgées, puis des personnes âgées souffrant d'un handicap et enfin des caractéristiques du logement des personnes âgées chefs de ménages. Par ailleurs un accent particulier est mis sur les variables telles que l'état matrimonial, le lien de parenté avec le chef de ménage. Ces variables permettent dans une certaine mesure d'apprécier l'isolement et la vulnérabilité des personnes âgées.

### 5.1. Les Ménages et les personnes âgées

La variable « lien de parenté » avec le chef de ménage est une variable très importante dans l'analyse de la situation des personnes âgées. En effet, le sentiment d'isolement ou de bien-être des personnes âgées peut varier sensiblement selon le lien qu'elles entretiennent avec les chefs de ménage.

On peut penser que lorsqu'une personne âgée est l'épouse, l'époux, le père ou la mère du chef de ménage, elle bénéficie de plus de sécurité et de moins d'isolement que lorsque le lien n'est pas direct ou quelconque.

Selon l'analyse des résultats (tableau 15.15, ci-dessous), les personnes âgées sont généralement chefs de ménage avec une proportion importante s'élevant à (62,4%) ; celles ayant un lien direct avec chef de ménage représentent (31,0%) des personnes âgées qui ne sont pas chefs de ménage et qui se retrouvent essentiellement dans les catégories (*Epouse / Epoux, Fils / Fille, Petit-fils / Petite-fille, Mère / Père, Frère / Sœur*, etc.) contre seulement une proportion de (0,9%) des « Sans lien de parenté » avec le chef de ménage et une proportion de (5,7%) pour « Autre parent ». Toutefois, cette proportion présente des grandes disparités si la répartition est faite en fonction du sexe : 40,0% des hommes contre 22,4% des femmes chef de ménage de 60 ans et plus.

**Tableau 15 .15 : Répartition des personnes âgées en (%) selon le lien avec le chef de ménage**

Lien de parenté avec le chef de ménage	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
Sans lien de parenté	785	0,4	1064	0,5	1849	0,9
Chef de ménage	79695	40,0	44597	22,4	124292	62,4
Epouse / Epoux	9517	4,8	20057	10,1	29574	14,9
Fils / Fille	1062	0,5	1437	0,7	2499	1,3
Petit-fils / Petite-fille	116	0,1	211	0,1	327	0,2
Mère / Père	4151	2,1	19840	10,0	23991	12,1
Frère / Sœur	1841	0,9	2281	1,1	4122	2,1
Neveu/nièce	203	0,1	269	0,1	472	0,2
Beau-fils / Belle-fille	143	0,1	188	0,1	331	0,2
Autre parent	3241	1,6	8124	4,1	11366	5,7
<b>Total</b>	<b>100944</b>	<b>50,7</b>	<b>98087</b>	<b>49,3</b>	<b>199031</b>	<b>100,0</b>

**Source :** Résultats du RGPH 2013.

### 5.2. Caractéristiques du logement des personnes âgées

Les caractéristiques des logements des ménages dirigés par les personnes âgées donnent, non seulement une idée de leurs conditions de vie, mais aussi de leur capacité à assurer un cadre de vie décent pour

leurs ménages. En d'autres termes, les caractéristiques ici présentées illustrent les niveaux de confort, de salubrité et d'hygiène des ménages dirigés par les personnes âgées. Cette analyse concerne en particulier :

- Le milieu de résidence et le sexe ;
- Le type d'habitat et le statut d'occupation ;
- Le mode d'éclairage;
- La source principale d'approvisionnement en eau.

### 5.2.1. Le type d'habitat et le statut d'occupation

Le type d'habitat dominant des ménages dirigés par des personnes âgées est la maison ordinaire avec 57,5% suivie par la case, hutte, hangar 38,8% et par la villa simple qui représente seulement (3,4%) (tableau 15.16 ci-dessous). La répartition selon le sexe montre que les maisons ordinaires, les cases et les bâtiments à plusieurs logements sont occupés essentiellement par des ménages dirigés par des hommes âgés. En effet, les maisons ordinaires sont occupées par les hommes âgés à hauteur de 66,5% contre 33,5% pour les femmes âgées, alors que les villas simples sont occupées par 73,8% d'hommes contre 26,2% de femmes.

**Tableau 15.16 : Répartition des personnes âgées chefs de ménages selon le sexe et le type d'habitat**

Type de l'habitat	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Maison ordinaire	66,5	33,5	57,5
Villa simple	73,8	26,2	3,4
Villa en étage	82,0	18,0	0,3
Appartement dans un immeuble	78,4	21,6	0,1
Baraque	67,1	32,9	2,0
Case, hutte, hangar	58,2	41,8	34,8
Tente	58,3	41,7	1,5
Autre	64,3	35,7	0,4
<b>Total</b>	<b>63,8</b>	<b>36,2</b>	<b>100,0</b>

**Source :** Résultats du RGPH 2013

Concernant le statut d'occupation, 90,9% des ménages dirigés par les personnes âgées sont en sécurité de logement puisqu'elles en sont propriétaires. Seulement 2,2% et 5,5% d'entre eux sont respectivement hébergés gratuitement et en location (tableau 15.17 ci-dessous).

L'analyse selon le sexe du statut d'occupation des ménages dirigés par des personnes âgées indique que les hommes représentent (63,2%) des propriétaires contre (36,8%) chez les femmes. Les personnes sont

hébergées gratuitement à 62,2% pour les hommes contre (37,8%) pour les femmes et en location pour 68,9% contre (26,9%).

**Tableau 15.17** : Répartition (en %) des personnes âgées chefs de ménages selon le sexe et le statut d'occupation de logement

Statut d'Occupation du Logement	Sexe		Ensemble	
	Masculin	Féminin	Effectifs	%
Propriétaire	63,2	36,8	108132	90,9
Locataire	73,1	26,9	6558	5,5
Logé par l'Etat	68,9	31,1	570	0,5
Logé par l'employeur	84,1	15,9	496	0,4
Logé gratuitement	62,2	37,8	2645	2,2
Autre	62,3	37,7	609	0,5
<b>Total</b>	<b>63,8</b>	<b>36,2</b>	<b>119012</b>	<b>100,0</b>

**Source** : Résultats du RGPH 2013.

### 5.2.2. Les personnes âgées chefs de ménages selon le milieu et le type d'habitat

L'analyse selon le milieu de résidence, montre que 57,6% des ménages dirigés par des personnes âgées vivent en milieu rural et contre 42,4% d'entre elles qui résident en milieu urbain (tableau 15.18). Au regard du milieu de résidence, (54,9%) des ménages en milieu urbain habitent dans des maisons ordinaires contre (45,1%) en milieu rural. Concernant, les villas simples, même si leur proportion est négligeable dans l'ensemble, elles sont occupées pour l'essentiel par des personnes âgées vivant en milieu urbain avec une proportion de (92,7%) contre seulement (7,3%) en milieu rural. Ceci est d'autant plus justifié par le fait que les types d'habitats fréquents en milieu rural sont constitués d'habitats traditionnels notamment, les tentes avec 88,5% suivies des cases, huttes et hangars (83,7%).

**Tableau 15.18** : Répartition des personnes âgées chefs de ménages selon le milieu et le type

Type de l'habitat	Milieu		Ensemble	
	Urbain	Rural	Effectifs	%
Maison ordinaire	54,9	45,1	68449	57,5
Villa simple	92,7	7,3	4101	3,4
Villa en étage	89,2	10,8	324	0,3
Appartement dans un	91,5	8,5	130	0,1
Baraque	64,7	35,3	2324	2,0
Case, hutte, hangar	16,3	83,7	41416	34,8
Tente	11,5	88,5	1791	1,5
Autre	43,4	56,6	476	0,4
<b>Total</b>	<b>42,4</b>	<b>57,6</b>	<b>119012</b>	<b>100,0</b>

**Source** : Résultats du RGPH 2013.

### 5.2.3. Personnes âgées chefs de ménage selon le milieu et le mode d'éclairage

La torche est le mode d'éclairage le plus utilisé dans les ménages des personnes âgées (tableau 15.19). En effet 42,7 % de ces ménages y ont recours. Elle est suivie par le réseau d'électricité, la lampe à

pétrole et l'énergie renouvelable avec respectivement (35,3%), (11,0%) et (5,9%) des ménages concernés.

L'analyse selon le milieu indique que la torche reste le mode d'éclairage le plus utilisé en milieu rural avec (95,1%) contre seulement (4,9%) en milieu urbain. En effet, le recours à la torche, de la lampe et de l'énergie renouvelable en tant que mode d'éclairage signifie, s'il en est besoin que la plupart des ménages appartiennent au milieu rural dont la connexion au réseau électrique reste encore très faible.

**Tableau 15.19** : Répartition (en %) des personnes âgées chefs de ménages selon le milieu et le mode d'éclairage

Source d'Eclairage Principale	Milieu		Ensemble	
	Urbain	Rural	Effectif	%
Autre	42,6	57,4	1012	0,9
Réseau d'électricité	95,4	4,6	42023	35,3
Energie renouvelable (solaire ou	17,3	82,7	7021	5,9
Groupe électrogène	72,1	27,9	664	0,6
Lampe à Gaz	53,0	47,0	251	0,2
Lampe à pétrole	34,5	65,5	555	0,5
Bougie, chandelle	33,9	66,1	13085	11,0
Lampe à recharger	27,5	72,5	2891	2,4
Batterie à recharger (voiture)	22,9	77,1	682	0,6
Torche	4,9	95,1	50827	42,7
<b>Total</b>	<b>42,4</b>	<b>57,6</b>	<b>119012</b>	<b>100,0</b>

**Source** : Résultats du RGPH 2013

#### 5.2.4. Personnes âgées chefs de ménages selon le milieu et la source principale d'approvisionnement d'eau

Les ménages dirigés par les personnes âgées consomment surtout l'eau des puits ordinaires non couverts (24,7%), puis celle des charrettes (19,6%), des robinets dans la cours (15,8%) et robinet dans le logement (14,8%) (tableau15.20 ci-dessous). L'utilisation de ces différentes sources d'approvisionnement en eau par les ménages des personnes âgées cache des disparités selon le milieu. Ainsi, on trouve que 76,1% en milieu urbain utilisent le robinet dans le logement contre 23,9% en milieu rural ; alors que concernant les puits non couverts, la tendance est complètement renversée car 94,9% en milieu rural utilisent ces puits non couverts contre seulement 6,0% en milieu urbain. Cette utilisation est surtout justifiée par le fait que le réseau d'adduction en eau potable n'existe que peu en milieu rural. Les sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées en milieu sont, les barrages, canal, lac (99,6%), la rivière ruisseau,(94,9%), etc.



**Tableau 15.20 : Répartition (en %) des personnes âgées chefs de ménages selon le milieu et la source principale d'approvisionnement d'eau**

Source d'approvisionnement	Milieu		Ensemble	
	Urbain	Rural	Effectif	%
Robinet dans le logement	76,1	23,9	17633	14,8
Robinet dans la cour/parcelle	46,9	53,1	18838	15,8
Robinet de voisin	54,7	45,3	4502	3,8
Robinet public/borne fontaine	38,0	62,0	6270	5,3
Forage	3,9	96,1	3479	2,9
Puits couvert	15,4	84,6	6760	5,7
Puits non couvert	6,0	94,0	29417	24,7
Camion-citerne	71,4	28,6	4428	3,7
Charrette	72,3	27,7	23292	19,6
Rivière, ruisseau	5,1	94,9	700	0,6
Barrage, canal, lac, marre, rigole d'irrigation	0,4	99,6	1443	1,2
Eau de pluie	3,5	96,5	515	0,4
Autre	19,5	80,5	1733	1,5
<b>Total</b>	<b>42,4</b>	<b>57,6</b>	<b>119012</b>	<b>100,0</b>

**Source :** Résultats du RGPH 2013

### 5.3. Handicap physique des personnes âgées

Les personnes âgées, du fait de la dégradation de leur état physique dû à l'affaiblissement de leurs organismes, sont exposées aux risques de maladie. Avec l'augmentation de l'âge, certaines vont jusqu'à perdre l'usage des membres et de la vue entraînant ainsi des handicaps. Les personnes âgées vivant avec un handicap physique ou mental représentent 4,5% de la sous population de groupe spécifique. Les données indiquent aussi que plus l'âge augmente, plus le risque pour une personne âgée de souffrir d'un handicap est grand, de sorte qu'à plus de 75 ans, parmi les personnes âgées handicapées avec une proportion de 39,7% souffrent d'un handicap contre 21,5% pour celles se situant dans le groupe d'âge 60-64 ans, 19,6% pour le groupe d'âge 65-69 ans et 19,1% pour celui de 70-74 ans.

De l'analyse des données selon le sexe, il ressort que les hommes dans ce groupe spécifique sont plus frappés par le handicap représentant ainsi (53,7%) des personnes handicapées contre (46,3%) pour les femmes. Par ailleurs, lorsqu'on considère le poids des personnes âgées vivant avec un handicap dans la population totale des personnes ayant un handicap, on constate que 4,5% des personnes vivant avec un handicap relèvent de la catégorie des personnes âgées, car ayant au moins 60 ans. Le tableau 15.21 ci-dessous, montre que la proportion des personnes âgées vivant avec un handicap ne représente que 4,5% de l'ensemble de la sous population de ce groupe.

**Tableau 15 .21 : Répartition des personnes âgées handicapées par sexe et par groupe d'âge**

Groupe d'âge	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
60-64	1061	22,2	891	21,6	1952	21,5
65-69	950	19,8	814	19,7	1764	19,6
70-74	954	19,9	757	18,4	1711	19,1
75 et +	1822	38,1	1663	40,3	3485	39,7
<b>Total</b>	<b>4787</b>	<b>100</b>	<b>4125</b>	<b>100</b>	<b>8912</b>	<b>100</b>

**Source :**Données du RGPH 2013.

### 5.3.1. Répartition des personnes âgées handicapées par sexe selon la nature du handicap

Les natures de handicaps sont définies selon le handicap majeur. Ainsi, les personnes âgées vivant avec un handicap souffrent pour la plupart d'un handicap moteur avec (34,7%) ; vient ensuite les celles ayant un handicap visuel avec une proportion de 34,2% et les personnes âgées sourd-muet avec 10,8% ; alors que le restent des personnes âgées vivant avec un polyhandicap, un handicap mental et autres ne représentent que 7,3%, 3,6% 9,2% respectivement.

**Tableau 15 .22 : Répartition (en %) des personnes âgées handicapées par sexe selon la nature du handicap**

Nature du handicap	Sexe				Ensemble	
	Hommes		Femmes			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moteur	1620	33,8	1476	35,8	3096	34,7
Sourd/muet	506	10,6	458	11,1	964	10,8
Visuel	1693	35,4	1358	32,9	3051	34,2
Mental	157	3,3	164	4,0	321	3,6
Poly –handicap	321	6,7	318	7,7	639	7,2
Autres	489	10,2	351	8,5	840	9,5
<b>Total</b>	<b>4786</b>	<b>100</b>	<b>4125</b>	<b>100</b>	<b>8911</b>	<b>100</b>

**Source :** Résultats du RGPH 2013.

L'analyse selon le sexe montre que les hommes âgés souffrent plus d'handicap que les femmes âgées avec une proportion de (10,2%) contre (9,4%). Si l'on tient compte de la nature du handicap, on peut constater que la proportion chez les femmes souffrant d'un handicap moteur est plus importante (35,8%) contre (33,8%) chez les hommes alors que pour le handicap visuel la tendance se renverse en enregistrant (35,4%) pour les hommes contre (32,9%) pour les femmes. Cependant, pour le reste des handicaps, les proportions sont presque identiques chez les hommes que chez les femmes.

## CONCLUSION

La problématique du vieillissement constitue depuis quelques années une préoccupation majeure tant pour la communauté internationale que pour l'Etat mauritanien. Pour le gouvernement mauritanien, le vieillissement de la population est un phénomène capable d'influencer tous les indicateurs de développement. Conscient de ce fait et dans le cadre du suivi et de l'évaluation de ses programmes établis, le gouvernement a inscrit, lors de ce quatrième recensement, l'étude sur la situation sociale et économique des personnes âgées. Analysée ainsi pour la première fois à partir des données d'un recensement de la population, cette étude a eu pour objectif de présenter l'état du vieillissement de la population mauritanienne, puis d'identifier les profils sociodémographiques et économiques des personnes âgées ainsi que leurs conditions de vie. Cette population est, en effet, caractérisée par une forte présence en milieu rural.

Lors du RGPH 2013, 199031 personnes âgées ont été recensées, soit une proportion de 5,6% de la population totale résidente. Les hommes âgés qui sont les plus nombreux représentent 50,7% contre 49,3% pour les femmes. Si l'effectif des personnes âgées a connu augmentation intercensitaire lors des trois derniers recensements, leur proportion a quant à elle baissé, passant de 7,7% en 1988 à 5,1% en 2000 et 5,6% en 2013. Tout comme la population totale résidente, plus de deux quarts des personnes âgées résident en milieu rural. 56,1% contre 41,6% en milieu urbain. L'examen de l'indice de vieillesse indique que les wilayas du Sud-Est (6,4%), du Sud (6,3%), ont des indices de vieillesse au-dessus de la moyenne nationale (5,6%). Par contre, à Nouakchott (4,3%) et dans les wilayas du Nord et Centre-Est (4,7%), l'ont en dessous de cette moyenne nationale.

Selon l'analyse, les statuts matrimoniaux dominants sont ceux de mariés (59,5%), avec de grands écarts entre les sexes (85,6% pour les hommes contre 32,7% pour les femmes) ; 24,8% des personnes âgées sont veuves. Concernant le veuvage, les femmes sont les plus concernées avec une proportion de 45,9% de veuves contre seulement 4,3% chez les hommes.

Les personnes âgées en Mauritanie sont pour la majorité absolue sans niveau d'instruction (52,7%). La répartition selon le sexe indique que 56,1% des femmes sont sans niveau d'instruction contre 43,9% pour les hommes. Par ailleurs, les personnes âgées résidant en milieu rural sont moins instruites (71,3%) contre (28,7%) pour le milieu urbain. Les hommes et les femmes vieillissent tout en restant occupées. En effet, l'examen de la situation socio-économique des personnes âgées a révélé qu'en Mauritanie les personnes âgées sont occupées à hauteur de (26,2%). Enfin, 73,8% des personnes âgées sont dépendantes d'un chef de ménage. Par ailleurs, l'occupation des personnes âgées est un phénomène plus fréquent en milieu rural, car elle concerne 53,7% de ce sous-groupe contre 42,0% en milieu urbain.

L'analyse selon le sexe et le milieu de résidence montre que les hommes actifs tous milieux confondus sont plus nombreux avec un pourcentage de 82,8% contre 17,2% seulement pour les femmes. Cette tendance a été observée également pour l'ensemble de la population.

Les activités des personnes âgées concernent majoritairement le secteur primaire (46,4%), le secteur tertiaire (41,6%) et le secteur secondaire (12,0%). En effet, la place de ces secteurs d'activité dans l'occupation des personnes âgées reste sensiblement la même quels que soient le sexe. En effet, le secteur primaire occupe 93,6% d'hommes âgés contre 6,4% de femmes âgées; vient ensuite le secteur tertiaire avec 58,7% pour les personnes âgées de sexe masculin contre 8,0% pour celles du sexe féminin.

Les personnes âgées sont généralement chefs de ménage avec une proportion importante s'élevant à (62,4%) ; celles ayant un lien direct avec chef de ménage représentent (31,0%) des personnes âgées. Toutefois, cette proportion présente des grandes disparités si la répartition est faite en fonction du sexe : 40,0% des hommes contre 22,4% des femmes chef de ménage de 60 ans et plus.

Pour ce qui est du milieu de résidence, une grande majorité de ces ménages se situent en milieu rural. En effet, 56,7% des ménages dirigés par les personnes âgées se situent dans le milieu rural tandis que 42,4% sont en milieu urbain.

Les conditions de logement des personnes âgées sont marquées généralement par la précarité ; 92,3% vivent soit dans des maisons ordinaires soit dans des cases, huttes, hangars. Le type d'habitat dominant chez les ménages des personnes âgées est la maison ordinaire avec une proportion de (57,5%). Quant au statut d'occupation, 90,9% des ménages dirigés par les personnes âgées, sont en sécurité de logement car elles sont propriétaires de leur logement.

Le principal mode d'éclairage dans les ménages des personnes âgées est la torche (42,7%) suivie du réseau électrique avec une proportion de (35,3%). Les puits non couverts constituent la première source d'approvisionnement en eau pour les ménages des personnes âgées, avec un taux de 24,7% ; cependant, les ménages ayant des robinets dans leur logement ne représentent que 14,8% contre ceux ayant comme source d'approvisionnement en eau des robinets dans la cours ou parcelle. Une fraction non négligeable de personnes âgées (4,5%), souffre de handicaps divers dont 34,7% d'entre elles souffrent d'un handicap moteur contre une proportion de 34,2% souffrant d'un handicap visuel.

## RECOMMANDATIONS

Au terme de cette analyse et des conclusions faites, les perspectives d'action en faveur des personnes âgées pourraient comporter au moins trois niveaux d'intervention :

- ❖ Celui des actions directes en leur faveur : ici, les mesures de protection et de promotion des groupes sociaux spécifiques, dont font partie les personnes âgées, déjà prévues dans la *Politique nationale d'action sociale*, ainsi que leur coordination avec les initiatives des autres acteurs de

développement du pays, doivent être mises en œuvre avec la plus grande diligence. Dans cette perspective, la position d'employés indépendants qui est celle de la majorité des personnes âgées occupées laisse entrevoir des perspectives d'encouragement qui pourraient être incitatifs.

- ❖ Cerner avec lucidité la délicate mais urgente question de la définition de l'âge de la retraite, en tenant compte du contexte social et économique du pays, sans naturellement ignorer les référents régionaux et internationaux ;
- ❖ Incrire dans l'agenda des institutions en charge des personnes âgées, du Ministère de des Affaires Sociales de l'Enfant et de la Famille (MASEF) et le Ministère de la Santé (MS) et avec l'appui des PTF, les études spécifiques et autres évaluations pour une plus grande et fine connaissance des problèmes des personnes âgées afin d'élaborer des programmes d'actions nationaux destinés à leur meilleure prise en charge et à leur assurer un meilleur épanouissement;
- ❖ Mettre en place une composante « personnes âgées » afin de mieux prendre en charge cette catégorie autant que les autres groupes vulnérables de la population.

**BIBLIOGRAPHIE**

1. Loi N° 014-032 modifiant la loi n° 67-039 février 1967 instituant un régime de sécurité sociale ;
2. Population des Wilayas, Moughataa et communes en Mauritanie 2013 ;
3. Etude sur les personnes âgées en Mauritanie, Octobre 1997 ;
4. Population des communes, structure par âge et sexe, RGPH 2000 ;
5. Synthèse des résultats du RGPH 2013 ;
6. R. Ham-Chand , *Characteristics of demographic aging in developing context*, Chaire Quetelet, octobre 1986, Institut démographique LLN, Belgique ;
7. UNFPA, *état de la population mondiale ; population aging and development operational challenge in development countries n°5 /2002*, population and development strategy 87p ;
8. Plan d'action international sur le vieillissement, deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002 ;
9. CEDES, décembre 1983, *le troisième âge en Mauritanie*, CEDES, documents et études N°5, Nouakchott, Mauritanie.